

# **Règlement des championnats d'Araucana**

## **Article 1 : L'Araucana Club de France est le club officiel de la race de volaille Araucana Grande Race et Race Naine.**

L'Araucana Club de France est l'association officielle française reconnue par la FFV qui gère et organise les championnats officiels de la race de poule Araucana.

L'ACF se réserve le droit d'organiser un championnat de France par saison d'exposition avicole (de septembre à mars), et un à plusieurs championnats régionaux et, de manière occasionnelle, des challenges ou coupe de France.

## **Article 2 : Attribution des championnats de l'ACF**

### **Championnat de France :**

L'attribution du championnat entre les différentes candidatures est décidée par vote des membres de l'ACF lors de l'assemblée générale. Lorsque toutes les candidatures ne sont pas connues au moment de l'AG, cette attribution sera faite ultérieurement par le Conseil d'Administration.

En cas d'annulation d'un championnat de France (annulation de l'exposition hôte), le Conseil d'Administration de l'ACF possède seul le pouvoir de décision pour trouver une éventuelle solution de repli dans les meilleurs délais sans devoir avoir recours à un nouveau vote en assemblée générale.

### **Championnats régionaux :**

L'attribution des championnats régionaux est faite indifféremment par l'AG, le Conseil d'Administration ou le bureau de l'ACF. Cependant, afin d'assurer la réussite de nos championnats, ceux-ci seront, dans la mesure du possible, harmonieusement répartis en quantité, mais aussi géographiquement et dans le temps.

## **Article 3 : Communication autour des championnats et feuilles d'engagement**

Il est demandé à l'association/exposition hébergeant un championnat d'en faire la publicité et la communication le plus largement possible afin de favoriser la plus large participation possible.

Dans le catalogue de l'exposition, une page de présentation de l'ACF avec le bulletin d'adhésion sera à inclure (transmission du document par Email).

Les feuilles d'engagement pour les championnats seront envoyées à tous les membres de l'ACF à jour de leur cotisation (envoi par l'ACF).

## **Article 4 : Participants et conditions de participation aux championnats**

Les championnats de l'ACF sont ouverts à tous les éleveurs de volaille Araucana, adhérents ou non à l'ACF ainsi qu'aux éleveurs étrangers.

Pour pouvoir prétendre aux titres de champion, l'exposant doit être le naisseur de ses animaux. Si l'éleveur n'est pas le naisseur (et que cela est prouvé) ou si un cas de fraude a été constaté, le ou les titres et leurs attributs seront ensuite restitués. Il est toujours possible pour

un éleveur non-naisseur d'un animal d'exposer un sujet avec la mention « NCP » (ne concourt pas).

### **Article 5 : Logement et condition de réception des animaux**

L'installation des sujets du championnat est souhaitée sur un seul niveau, les variétés naines étant exposées à proximité des Grandes Races et jugées par le même juge. Autant que possible, il est demandé aux organisateurs de localiser le championnat dans une zone bien éclairée, tempérée et sans courant d'air, permettant des conditions optimales tant pour les animaux que les juges officiant lors du championnat.

La taille minimale des cages est la suivante :

Pour les sujets de grande race :

- Unité : cage de 60 x 60 cm
- Trio/parquet : cage de 100 x 100 cm minimum

Pour les sujets de race naine :

- Unité : minimum 50 x 50 cm
- Trio/parquet : 70 x 70 cm

Les litières utilisées dans le cadre d'un championnat :

- Sont acceptées : copeaux de bois, paille de chanvre ou de lin hachée.
- Sont refusées : paille ou foin, tourbe, sable, terre battue, écorces de bois grossières.

Cette disposition est prise de manière à optimiser tant les conditions de jugement que les conditions de propreté et de confort des sujets exposés.

Les animaux seront nourris et abreuvés quotidiennement durant toute la période de l'exposition. Si possible avec un aliment complet et/ou concassé de qualité, ainsi qu'avec une eau propre.

### **Article 6 : Classification des variétés**

Pour une facilité et une cohérence de jugement dans les variétés, mais aussi un panachage visuel attractif pour le public, les sujets seront exposés autant que possible par variété.

Les variétés doivent apparaître au catalogue avec la dénomination exacte et officielle de la variété, la liste de celles-ci étant disponible sur le site de la FFV ou auprès des juges volailles.

### **Article 7 : Jugement des championnats**

Le jugement d'un championnat se déroule toujours à huis clos sans la présence des éleveurs, ni du public. Les jugements ne peuvent être ni modifiés, ni remplacés. Il en est évidemment de même pour les animaux une fois le jugement effectué.

Le choix des juges des championnats, qu'ils soient nationaux ou régionaux, doit s'opérer en concertation avec le président et/ou bureau de l'ACF.

Les frais de jugement sont à la charge unique de l'association hébergeant le championnat.

### **Article 8 : Attribution des titres lors du jugement**

Les différents titres de champions lors d'un championnat de France ne sont décernés que par les seuls juges ayant jugé dans le cadre de ce championnat. Si besoin, l'avis consultatif du président du Club ou de son délégué est possible (tant qu'un conflit d'intérêt vis-à-vis des titres décernés n'est pas possible).

Les catégories récompensées sont les suivantes :

Grande race	Race naine
Catégorie Blanche, bleue et noire	Catégorie blanche, bleue et noire
Catégorie coucou	Catégorie coucou
Catégorie froment	Catégorie froment
Catégorie froment bleu	Catégorie saumon argenté
Catégorie saumon argenté	Catégorie saumon doré
Catégorie saumon doré	Catégorie saumon bleu doré
Catégorie saumon bleu doré	Catégorie saumon blanc doré
Catégorie saumon blanc doré	Catégorie sauvage doré
Catégorie Sauvage doré et Sauvage doré bleue	

Les sujets exposés doivent être conformes au standard. En cas d'hésitation entre deux sujets d'âges différents et de qualité égale, le plus jeune sera préféré.

- Un titre de CHAMPION ou de VICE-CHAMPION en mâle et en femelle sera décerné dans chacune des catégories, si toutefois la qualité des animaux exposés le justifie :

Pour être classés Champions, les sujets exposés doivent avoir obtenu une note de 95 au moins. Pour être classés Vice-champions ils doivent avoir obtenu une note de 94 au moins.

- Un titre de GRAND CHAMPION MÂLE et un titre de GRAND CHAMPION FEMELLE pourra être décerné à des sujets ayant obtenu la note de 96 au moins.
- GRAND PRIX D'ELEVAGE lors du championnat de France :
  - Il est réservé aux membres de l'ACF.
  - Il est calculé par points sur les 4 meilleures cages de l'éleveur
  - Il est calculé pour 4 cages de la même race, mais pas forcément la même variété.
  - Pour les trios/parquets/volières, les points sont multipliés par 2 (1 cage est alors considérée comme 2).
  - Calcul des points sur la base des notes :  
97 points : 7 points - 96 : 6 points - 95 : 5 points - 94 : 4 points - 93 : 3 points - 92 : 2 points - 91 : 1 point.
  - En cas d'ex-æquo, la présence d'un trio/parquet/volière permettra d'obtenir 1 point supplémentaire, si l'égalité est encore présente, c'est l'ensemble avec le plus de sujets d'une même variété qui sera privilégié.

Tous les éleveurs d'Araucana, membres ou non de l'Araucana Club de France, français ou étrangers, peuvent participer au Championnat de France.

Tous les champions ou autres exposants primés reçoivent un diplôme certifiant le prix obtenu par leur animal.

Les sujets doivent être bagués, vaccinés et exempt de maladie et de parasites. L'ACF se réserve le droit de refuser un sujet présentant des symptômes ou parasité.

Après le jugement, l'Araucana Club de France se charge du calcul des points pour la remise de son GRAND PRIX D'ÉLEVAGE ainsi que de la remise éventuelle d'un autre Prix Spécial.

#### Championnat de France :

Afin de décharger le club hôte de la préparation de récompenses, l'ACF gèrera lui-même celles-ci.

Il sera cependant éventuellement négocié avec l'association hôte ou la FFV (si nationale FFV) une possible aide ou participation.

Lors du championnat de France, le « titre » est ouvert à tous. L'ACF se réserve le droit de fournir les récompenses de son choix lors des championnats : plaques, lots, etc.

#### Championnats régionaux :

Le délégué de l'ACF pour un championnat régional est en mesure de négocier ou prévoir un type de récompense plus spécifique en concertation avec la société locale organisatrice.

### **Article 9 : Stand et présence du club**

L'ACF demande la possibilité d'installer systématiquement et gratuitement un stand dans le cadre de notre championnat de France à proximité des cages hébergeant les araucanas. Pour les championnats régionaux, la présence d'un stand ou non se fait au cas par cas.

Pour le stand, il sera demandé le prêt d'une table longue et d'un minimum de 4 chaises. Le tout contre un mur ou avec un support mural afin de pouvoir déployer/accrocher la banderole de l'ACF.